

Circulaire d'inscription

Séjour linguistique en Angleterre

Madame, Monsieur,

Afin de confirmer l'inscription de votre enfant au séjour linguistique en Angleterre (du lundi 30 mars au samedi 5 avril 2020) merci de retourner les documents complétés à la date demandée.

Voici les grandes lignes du projet :

Lieu du séjour	Effectifs	Hébergement	Transport
Angleterre : Londres	55 élèves	en famille d'accueil (généralement par groupe de deux ou trois)	car et bateau

Objectifs du séjour

Le séjour en Angleterre est à la fois pédagogique, culturel, linguistique et touristique. C'est une approche de la civilisation britannique pour les élèves et un moyen de leur donner le goût et l'envie de s'investir vraiment dans l'apprentissage de la langue anglaise. C'est avant tout une découverte.

Programme envisagé

Londres : visite de la ville à pied, visite de quelques musées et Covent Garden, découverte de Trafalgar Square, Buckingham Palace, quelques parcs

L'hébergement se fera par groupes dans des familles anglaises. Les élèves seront ainsi mis en situation, devant s'exprimer avec des anglophones.

Formalités administratives

Une autorisation de sortie de territoire doit être complétée. Elle doit être **minutieusement remplie**. En effet, depuis le 15 janvier 2017, tout élève mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter ces 3 documents :

- 1) Formulaire **autorisation de sortie du territoire** à imprimer depuis le site internet et à compléter selon le modèle que vous trouverez également sur le site (www.lasalle-stjoseph.argentre.org) puis circulaires, informations pratiques, courriers aux parents collège). Il doit être signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- 2) **Photocopie** du titre d'identité valide (ou périmé depuis moins de 5 ans) **du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire** : carte d'identité ou passeport

Ces deux documents doivent être remis sous pochette plastique perforée.

- 3) **Pièce d'identité valide du mineur** : carte d'identité ou passeport (une photocopie a normalement dû être déjà fournie en début d'année scolaire)

Les élèves sont assurés pour le rapatriement avec l'assurance FEC souscrite par l'établissement. Vous devez fournir une carte européenne d'assurance maladie et renseignerez également l'autorisation parentale ci-jointe.

Etant donné la responsabilité qui pèse sur l'équipe encadrante, la direction du collège La Salle St Joseph se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un élève qui ferait preuve pendant l'année d'un comportement inapproprié et qui serait alors une charge pour l'ensemble du groupe lors du séjour.

Horaires définitifs : Ils vous seront communiqués ultérieurement.

Réunion de préparation du séjour : Le **mardi 17 mars 2020 à 18h30**.

Coût du séjour

375 € payable sur mars, avril et mai 2020. Ce prix inclut le voyage aller-retour, l'hébergement, les visites. Il restera à votre charge le pique-nique pour le trajet aller et l'argent de poche éventuel.

En cas de maladie empêchant votre enfant de participer au voyage ou en cas d'événement familial grave, seul un remboursement partiel pourra être effectué (des frais sont déjà engagés pour le transport, l'hébergement et les visites).

Les élèves boursiers bénéficient de 50 % de réduction sur ce séjour. S'il s'agit du 2^{ème} séjour de l'année au sein d'une fratrie (au moins trois jours consécutifs au cours de la même année scolaire), 50 € d'aide est attribuée. Elle s'applique sur l'aîné de famille du Groupe Scolaire.

Nous sommes conscients que ce projet peut entraîner des difficultés financières pour certaines familles. Si cela est votre cas, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec M. Tordoir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les professeurs d'anglais

Le Chef d'Etablissement
T. Tordoir

Séjour linguistique en Angleterre

Inscription et paiement

à redonner au professeur d'anglais au plus tard pour le **mardi 11 février 2020**

Coût du séjour : 375 euros

NOM Prénom (de l'élève) Classe

VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS VOTRE SITUATION

Nous prenons entièrement à notre charge les frais du séjour

Nous bénéficions d'une aide :

- Bourse
- Comité d'Entreprise
- MSA

Merci de noter ci-dessous votre choix de règlement :

En 3 fois par prélèvement automatique : 125 € en mars, 125 € en avril et 125 € en mai.

En 3 fois par chèque bancaire à l'ordre de l'**Ogec La Salle St Joseph** : 125 € en mars, 125 € en avril et 125 € en mai. Vous fournirez les trois chèques avec cette feuille de règlement en indiquant au dos du chèque la date d'encaissement.

A..... Le.....

Signature des Parents ou du responsable légal



AUTORISATION FAMILIALE

A conserver par le professeur responsable effectuant le voyage

Je soussigné(e), Mr, Mme ou Mlle (1).....Père, mère ou tuteur légal (1)
Adresse :
Tél. domicile (2).....Bureau (2)
Tél portable (2).....E. mail (2).....

autorise mon fils, ma fille, mon pupille (1) : NomPrénom.....
Date et lieu de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté - adresse et téléphone obligatoires (2) :
Collège La Salle St Joseph – 54 Rue Alain d’Argentré – 35370 ARGENTRE DU PLESSIS
Tél. : 02.99.96.61.53 – Fax : 02.99.96.53.70 e-mail : lasalle-stjoseph@argentre.org
Classe :

à participer au voyage scolaire organisé par l'établissement
à destination de l'**ANGLETERRE** Date de départ **Lundi 30 mars 2020** Date de retour **Samedi 4 avril 2020**
Déplacement effectué en car et par bateau.

Donne au(x) professeur(s) accompagnateurs du séjour, l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugera utile devant une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale et atteste que mon enfant est couvert par une assurance accident souscrite dans le cadre de son établissement scolaire ou à titre privé.

Confirme que, pour ce voyage scolaire à l'étranger, mon enfant sera muni de :

- sa propre carte d'identité, n°
- Ou**
- **Son passeport personnel, n°**

IMPORTANT

Les élèves qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat pour connaître les conditions exactes de sortie de territoire et d'entrée dans le pays de destination.
Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de transit par un pays tiers, il faudra également satisfaire aux réglementations de ce pays.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Allergies :
- Régime alimentaire spécifique :
- Date du dernier vaccin antitétanique :
- contre-indications :
- l'enfant suit actuellement un traitement ? Si oui, lequel ?

- (1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Veiller à ce que les indications soient portées quand cela est possible.

Je certifie que les renseignements fournis sont complets.

Lu et approuvé

A, le

Signature

Charte du parfait voyageur séjour en Angleterre

La Ligue de l'Enseignement et les professeurs sont responsables du bien-être et de la conduite des participants en toute occasion. Il sera demandé à tous les participants d'avoir un excellent comportement sous tous les rapports, de respecter les personnes et d'être polis quel que soit l'endroit où l'on se trouvera. Dès lors, nous vous demandons de vous conformer à ces instructions.

I – PENDANT LES DEPLACEMENTS : RESTER CALME ET VIGILANT.

➤ Dans le car :

- rester assis et boucler la ceinture de sécurité.
- respecter les consignes du chauffeur.
- laisser le car propre (un sac poubelle sera mis à disposition).
- ni manger, ni boire, ni mâcher de chewing-gum.

➤ Sur le bateau :

- respecter les autres voyageurs en restant calme.
- respecter les consignes de l'hôtesse et des professeurs.

➤ Lors des visites et dans la rue :

- respecter les personnes, les lieux, les objets ...
- respecter les horaires et lieux de rendez-vous.
- rester en groupe avec son accompagnateur.
- écouter les explications et respecter les consignes.
- prendre le temps d'observer.
- éviter les bousculades, sur les trottoirs, dans les musées...

II – DANS LA FAMILLE :

- accepter ce que la famille vous offre à manger et goûter
- apprendre à se dépayser, découvrir un mode de vie différent et respecter les règles de courtoisie.
- essayer de communiquer.
- maintenir la chambre en ordre et la salle de bain propre.
- se montrer serviable.
- n'emporter pas d'objets ou de linge de maison appartenant à la famille

III – AUTRES REGLES :

- a) – Ne jamais être seul(e) – un élève ne devra jamais circuler seul, devra toujours connaître son heure et lieu de rendez-vous et être en possession de son passeport pour Londres. S'adresser à un policier en cas de besoin.
- b) – Toute sortie non organisée par le collège ou par la famille d'accueil est strictement interdite.
- c) – Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool, des boissons énergisantes et tout autre produit illicite.
- d) – Ne rien accepter d'une personne extérieure au groupe.
- e) – Pas de vol dans les magasins ! Vous risquez une forte amende et le retour immédiat en France aux frais de vos parents ou responsables légaux ! Attention aux pickpockets !
- f) – veiller à une utilisation culturelle des photos autorisées lors des visites. Eviter tout abus de selfies et respecter le droit à l'image des camarades, notamment sur les réseaux sociaux.

Le Collège ou l'Association La Ligue de l'Enseignement ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables du vol ou de la perte d'argent, ou tout autre objet.

Nous vous rappelons que ce séjour a lieu sur temps scolaire : les élèves auront un carnet de voyage à remplir et devront faire un travail de rédaction au retour. Ils devront réaliser leur séquence vidéo pour la production finale de l'EPI (journal Euronews) En cas de manquement à la discipline, des sanctions seront appliquées. En cas de faute grave, l'élève pourrait être renvoyé en France aux frais de ses parents ou responsables légaux.

Nous vous demandons de signifier ci-dessous l'approbation de cette charte de l'élève. Merci d'avance pour votre compréhension et votre coopération.

Les professeurs.

Le Chef d'Etablissement.

A le

NOM et Prénom de l'élève :

Signature des parents ou des responsables légaux :

Signature de l'élève :